

la partie cécéfiste du groupe de la Saskatchewan, ou le Nouveau Parti Démocratique, car il y a deux groupes. A toute fin pratique, il y en a même trois. La situation est fort intéressante.

J'ai déjà exprimé la confiance que je fais aux tribunaux de notre pays et à ceux qui les composent. Toutefois, j'admettrai franchement qu'à mon avis, tous ces hommes ont des antécédents politiques et doivent leur désignation, par leurs gouvernements respectifs, non seulement à leur activité politique, mais aussi à leurs aptitudes au barreau. Néanmoins, ayant été nommés, ils se sont montrés impartiaux. L'amendement à l'étude mettra donc, à mon avis, bon nombre de ces juges dans l'embarras. Même s'ils s'acquittent de leur tâche d'une façon aussi sérieuse et impartiale que possible, on les considérera peut-être toujours sous l'angle de leur activité politique. A mon sens, cela est très mauvais.

M. Knowles: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. More: Quand j'aurai fini. Nous créerions ainsi un précédent très regrettable. Il s'agit d'une responsabilité fédérale et les autorités provinciales devraient être tenues à l'écart. C'est donner prise à la critique à l'égard des magistrats de nos tribunaux et, à cause d'insinuations et d'allusions malveillantes—ce sont les deux mots les plus appropriés qui me viennent à l'esprit—l'adoption de cet amendement porte atteinte à l'intégrité du premier ministre et du chef de l'opposition. Cela leur fait du tort, parce que cela laisse entendre que nous ne croyons pas qu'ils s'acquitteront convenablement de leurs fonctions en qualité de dirigeants de la Chambre.

Nos institutions parlementaires font déjà l'objet d'assez de critiques; nous devrions veiller à ce que ces critiques ne se multiplient pas. J'ai été étonné de l'attitude adoptée par les deux ministres du parti ministériel; il est manifeste que le ministre des Transports se tient coi et observe la plus grande réserve.

M. Knowles: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. More: Volontiers.

M. Knowles: Ma question a trait à l'inquiétude du député de Regina-City, qui craint que le fait de charger les juges de ces nominations les mêle à la politique. Comment concilie-t-il cette inquiétude avec son acceptation—que je partage aussi—de la proposition principale du gouvernement voulant que le président de chacune de ces commissions soit un juge, peut-être même le juge en chef de la province, et qu'il s'occupe de déterminer les limites des circonscriptions?

M. More: Cela ne me gêne pas du tout. Lorsqu'il s'agit d'analyser et de juger des propositions, l'esprit des gens de robe est supérieur à celui des profanes.

M. Knowles: Puisqu'il en est ainsi, l'honorable député croit-il qu'un magistrat puisse choisir avec impartialité des personnes capables d'accomplir convenablement leur tâche?

M. More: Je n'ai pas laissé entendre le contraire. J'ai dit consciencieusement et avec impartialité, dans la mesure de leurs moyens. Je parle ici du jugement de la population canadienne.

M. Knowles: Pas d'insinuations malveillantes contre les juges!

M. More: Il n'y a aucune insinuation malveillante, et je tiens à le dire sans ambiguïté. Ce que je soutiens, c'est que si la population d'une région ne peut accepter les actes d'une commission dont l'un des titulaires a été nommé par un juge, elle va blâmer ce juge. C'est logique de le supposer. En ce qui concerne les dignitaires de la Chambre, ils ont le droit d'être soumis à pareille critique, s'il le faut, mais je ne pense pas qu'il soit juste, équitable ou convenable que les juges de nos tribunaux soient placés dans cette situation.

M. Nielsen: Monsieur le président...

M. Winch: Si je comprends bien, vous allez étouffer le projet de loi en occupant tout le temps jusqu'à cinq heures.

M. Woolliams: Je pose la question de privilège, monsieur le président, puisque l'honorable député dit que nous allons étouffer le projet de loi en occupant tout le temps jusqu'à cinq heures. Le ministre de la Justice vient de présenter un long amendement, mais simplement parce qu'un arrangement ou un mariage a été conclu entre le parti ministériel et le parti de l'honorable député, ce n'est pas une raison pour nous montrer du doigt.

M. le président: L'honorable député du Yukon a la parole et ne doit pas être interrompu.

M. Nielsen: Monsieur le président, l'honorable député de Bow-River vient de dire ce que j'avais sur la langue. J'allais dire que nous avons été témoins d'un spectacle très curieux mais très divertissant, cet après-midi, lorsque, pressé par l'honorable député de Bow-River, le ministre des Transports a refusé de confirmer ce qu'il avait laissé entendre à la Chambre antérieurement, comme on peut le voir à la page 778 du *hansard*. Mais il a été quelque peu débusqué par le ministre de la Justice, et c'est peut-être là pour celui-ci la façon de rendre la pareille au ministre des Transports, qui n'a pas aidé le leader